

A.C.C.e.S.

Paris, le 29 juillet 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'A.C.C.e.S. se félicite de la décision du CSA sur la demande de passage en gratuit de chaînes de la TNT payante.

L'A.C.C.e.S. salue **la décision du CSA de ne pas autoriser** LCI, Paris Première et Planète+ à passer en diffusion gratuite sur la TNT.

Entendue comme tiers intéressé, l'A.C.C.e.S. a pu faire valoir ses arguments auprès du CSA pour s'opposer à la demande de ces chaînes. Ce passage en gratuit aurait eu un impact globalement négatif pour les chaînes thématiques en accès payant, à la fois en termes d'abonnés, d'attractivité et de recettes publicitaires.

En effet, LCI et Paris Première comptant parmi les chaînes thématiques les plus connues auprès de l'ensemble des français, leur passage en gratuit aurait provoqué une perte d'attractivité des offres payantes ; près des trois quart des non-abonnés donnent effectivement comme raison à leur non-abonnement l'abondance de l'offre gratuite.

Par ailleurs, ce passage en gratuit aurait provoqué un affaiblissement des ressources publicitaires des chaînes thématiques par un nouveau report des investissements publicitaires sur les chaînes gratuites.

L'A.C.C.e.S. se réjouit donc d'une décision qui conforte les chaînes thématiques dont **l'image est globalement positive** auprès des téléspectateurs, que ce soit en termes de **diversité du paysage audiovisuel, en variété et en qualité des contenus.**

L'A.C.C.e.S. se félicite d'avoir été entendue par le CSA et d'une **décision encourageante pour la poursuite du développement des chaînes thématiques.**